

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 28 février 2024

La Présidente déclare que le quorum est atteint, plus de 2237 votes, elle ouvre l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Bureau de cette Assemblée Générale sera constitué du Bureau de l'OCCE du Gers.

Esther LOPES, Présidente de l'OCCE du Gers, accueille et remercie les personnes présentes à cette assemblée générale. Elle remercie la présidente et tout le personnel de l'ADDA du Gers pour le prêt de cette salle et du matériel mis à notre disposition.

Excusés :

Institutions et asso. Amies :

M. DJEMMAL Farid, Directeur des Services Académiques

M. DUPOUY Philippe, Président du Conseil Départemental, représenté par M. Jérôme

SAMALENS

Mme DUCES Sandra, IEN Auch Centre ASH

Mme CANTON Nadine, Cheffe de service SDJES

Mme FERRANT Sandrine, Conseillère Pédagogique Départementale

Mme SAUBADU Audrey, Conseillère Pédagogique Départementale

M. ESPINASSE Jean-Michel, Conseiller Pédagogique Départemental

Mme LARANÉ Claudie, Présidente FCPE 32

Mme JOBARD Sandrine, Présidente USEP 32, représentée par Mme Estelle AGOSTINI

Mme FERRAND Sandrine, Conseillère Pédagogique Départementale

M. BOUSQUE Xavier, Conseiller Pédagogique Départemental

Mme DUMONT Charline, Adjointe au Maire d'AUCH

Membres CA :

Mme DUCUING Muriel

Mme FASSI Isabelle

M. GUÉRIN Jean-Pierre

Pouvoirs :

Mme GOUAZÉ Pierrette, EP CASTELNAU D'AUZAN

Mme DUBRULLE Catherine, EM MANAS BASTANOUS

Mme PONT Julie, EP SAINT MICHEL

Mme GIAVARINI Mélanie, EP SAINTE CHRISTIE

Mme GAURAN Caroline, EP GIMONT

Mme FASSI Isabelle, EP CASTELNAU-BARBARENS

Présents :

Institutions et asso. Amies :

M. SAMALENS Jérôme, Vice-Président Conseil Départemental représentant M. Philippe DUPOUY

Mme HUBERT Cécile, représentant Mme Nadine CANTON SDJES du Gers (présence téléphonique)

Mme LAPORTERIE Chantal, DDEN du Gers

M. Paul CLAUDEL, Président de la Maison des Écritures

Mme France HARVOIS, Directrice de la Maison des Écritures

M. Bertrand MARSOL, Directeur des Francas du Gers

Mme Fabienne TASTET, Coordinatrice de projets Francas du Gers

Mme Estelle AGOSTINI, représentant Mme JOBARD Sandrine Présidente USEP 32 et Mme Sandrine FERRAND Conseillère Pédagogique

Mme MORLAN Laure, Conseillère Pédagogique

Mme DIAZ Sarah, Conseillère Pédagogique

M. KOUYOUMJI Joseph, Délégué Départemental MAIF

M. FOUILLAND Marc, Directeur ADDA du Gers

M. RANCÉ Michel, Président de la Ligue de l'Enseignement

M. CAZEAUX José, Président de la JPA

Membres CA :

Mme CAYREL Laëtitia

Mme DIAZ Sarah

M. DESPAUX Laurent

Mme DRUOT Véronique

Mme DULAU Colette

M. GUÉRIN Jean-Pierre

M. JULLIEN Arthur

Mme LAPORTE Christine

Mme LOPES Esther

Mme MORLAN Laure

Mme SEMPÉ Myriam

Mandataires : M. KOUYOUMJI Joseph, EP PAVIE Jean Jaurès

M. VEILLEROBE Franck, Collège Val Adour RISCLE

Mme LAPORTE Christine, EP LUSSAN

Cette Assemblée générale extraordinaire a pour objectif la modification du règlement intérieur qui permettra la convocation des adhérents par courrier électronique et autorisera le vote électronique.

Voici les articles modifiés :

Modifications du règlement intérieur

Article 4 : Conseil d'administration

Une convocation avec l'ordre du jour doit parvenir huit jours au moins avant la réunion par tous moyens écrits (y compris courriel) offrant des garanties suffisantes pour justifier l'envoi de la convocation.

Article 6 : Assemblée générale

A -1 Convocation des membres regroupés en sections locales :

21 jours avant l'Assemblée Générale, chaque section locale doit faire l'objet d'une convocation précisant le lieu et accompagnée au moins de l'ordre du jour, par tout moyen de convocation écrite (y compris courriel), afin que chaque section locale procède à la désignation de son délégué parmi les membres actifs éligibles.

A-2 Convocation des autres membres :

21 jours avant l'Assemblée Générale, les autres membres font l'objet d'une convocation précisant le lieu et accompagnée au moins de l'ordre du jour par tout moyen de convocation écrite (y compris courriel).

B-1 Organisation des votes

Pour les coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés à l'association OCCE du Gers et utilisant l'outil Retkoop, le vote par correspondance par des moyens dématérialisés est possible. Les membres sont invités à remplir leurs formulaires de vote électroniques dans Retkoop entre 15 jours et 1 jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

B-2 Publication des résultats

Le résultat des votes électroniques est constaté en séance.

Vote : Cette modification de règlement intérieur est acceptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La présidente clôt l'Assemblée générale à 17 h 30.

La présidente
Esther LOPES

La secrétaire
Véronique DRUOT